Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
27/02/2019	27/02/2019	F-044-19-C-0020

1. Intitulé du projet

SESSENHEIM (67770) Pôle d'Échange Multimodal - Création d'une extension de l'aire de stationnement véhicules

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: SNCF Gares & Connexions

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: Joël ROBINET

RCS / SIRET: 5 5 2 0 4 9 4 4 7 1 9 3 4 5

Forme juridique: EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
41. Aire de stationnement	a) Aire de stationnement ouvertes au public de 93 unités (dont 68 existantes)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'aménagement comprend :

- la création d'une aire de stationnement voitures 25 places et zones de circulation en enrobé noir
- la création d'un quai de bus normalisé
- la création d'espaces verts en herbe

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est initiée par la Communauté de communes du pays Rhénan et a pour objectif d'accompagner l'accroissement de la fréquentation de la gare de SESSENHEIM pour répondre à de réels besoins de stationnement longue durée sur la gare.
Ce projet vise à permettre aux habitants , clients de la gare , d'accéder aux trains en utilisant leur moyen de transport individuel jusqu'en gare et en leur permettant d'y laisser leur véhicule dans des conditions optimales de confort et de sécurité.
Il prévoit la création d'emplacements de stationnement voiture en site propre et en nombre suffisant, positionnés de manière optimale par rapport aux accès routiers et organisés de manière à autoriser des évolutions ultérieures.
Caractéristiques principales du projet:
- Le bâtiment voyageurs sera démoli dans le cadre d'un autre projet pour la libération du foncier,
- Création de stationnement longue durée de 13 voitures sur l'emprise du bâtiment voyageurs ,
- Création de stationnement longue durée de 12 voitures au Sud des aménagements existants
- mise en conformité du stationnement longue durée avec la réglementation PMR,
- mise en qualité des équipement d'attente et d'information des voyageurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Actuellement les eaux de pluies sont directement infiltrées dans le sol à travers des dalles remplies de graviers. Les travaux d'extension reprendra le même principe des traitement des eaux de pluies.
Les travaux comprendront également des terrassements, , la mise en œuvre de revêtement enrobé, la création d'espaces verts et plantation de hautes tiges.

Le démarrage des travaux est prévu le 2ème trimestre 2019 pour une durée de 3 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aire de stationnement de 93 places, (dont 68 existantes) ouverte au public et usagers de la gare.
Création d'espaces verts en herbe ou fleuris.

Les eaux de pluies ne seront pas traitées. Le projet prévoit l'infiltration en directe dans le sol des eaux de pluies tel qu'il est actuellement sous les aires de stationnement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis à la présente "demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.
Ce projet sera également soumis à une Demande de Permis d'Aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface Totale Projet	3907 m²
Surface imperméable existante (enrobé)	1553 m²
Surface perméable existante (aire de stationnement + zone pavés)	1094 m² + 510 m²
Surface perméable projetée (stationnement)	420 m²
Surface imperméabilisée projetée	479 m²
Surface bâtie projetée (abri vélos grillagé)	34 m²
Surface végétalisée existante	750 m²
Surface végétalisée projetée	385 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue de la gare
67770 SESSENHEIM

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 48°47'52"N **Lat.** 07°59'14"E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_
Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	le projet prévoit l'infiltration des eaux de pluies directement dans le sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	zone de sismicité modérée (niveau 3)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Pendant la durée du chantier, l'entreprise prendra toutes les mesures résultant de la stricte application des règlements en vigueur et assurera notamment l'insonorisation des engins de chantier conformément au décret du 18 avril 1969 et se conformera aux dispositions des arrêtés municipaux en vigueur relatifs aux nuisances sonores (horaires d'intervention, etc.).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Eclairage de l'aire de stationnement selon les normes en vigueur
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Rejet des eaux de pluies par infiltration directe dans le sol naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Extension de l'aire de stationnement de 68 places à 93 places En exploitation, le projet aura un impact positif en sécurisant et hiérarchisant les différents mode de transports et en augmentant la capacité de stationnement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ **Non** ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

La SNCF envisage de démolir le bâtiment voyageurs pour libérer les emprises foncières dans le but de réaliser l'extension de l'aire de stationnement existante.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté peut être dispensé d'une étude d'impact pour les raisons suivantes, toutefois j'ai un doute au regard de l'infiltration en direct dans le sol :

- Les travaux envisagés reprennent le principe d'infiltration en directe dans le sol tel qu'il est pour les aires de stationnement existantes.
- Le projet prévoit la création d'espaces verts permettant un ombrage et une infiltration des eaux pluviales non récupérées
- Le projet ne se situe pas en zone sensible et ne dégradera pas l'environnement existant de ce secteur ferroviaire déjà urbanisé.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à NANCY le, 27/02/2019

Signature

A	21/02/2019	Première diffusion
INDI.	DATE	OBSERVATIONS

GARE DE SESSENHEIM

Extension du Pôle d'Echange Multimodal

Adresse du Projet :
rue de la gare, SESSENHEIM 67770

Gares & Connexions
Directeur de projet : Joël ROBINET
Adresse : 14, Viaduc J.F. Kennedy 54000 NANCY
Email : JOEL.ROBINET@sncf.fr
Tél : 06 86 55 29 01

MAITRISE D'OUVRAGE

AREP Aménagement Recherche Pôles d'Echanges
Adresse : 14, Viaduc KENNEDY - 54 000 NANCY

Chargé de projet : Yoven ARMOOGUM
Email : poobarlen.armoogum@arep.fr
Tél : 03 54 59 32 47

BUREAU D'ETUDE

Etabli par : AREP UP Est
Date : 01/08/2017

DOSSIER GRAPHIQUE

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

	21/02/2019	

ARP	ZHM	PRO	NTE	-	GEN	-	A
EMETTEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	LOT	N°	INDICE

AREP

SOMMAIRE

Plan de Situation
page 4
Photographies de la zone d'implantation (environnement proche)
page 6
Photographies de la zone d'implantation (environnement lointain)
page 8
Plan du projet
page 10
Plan des abords du projet
page 14
Localisation site Natura 2000
page 15

PLAN DE SITUATION

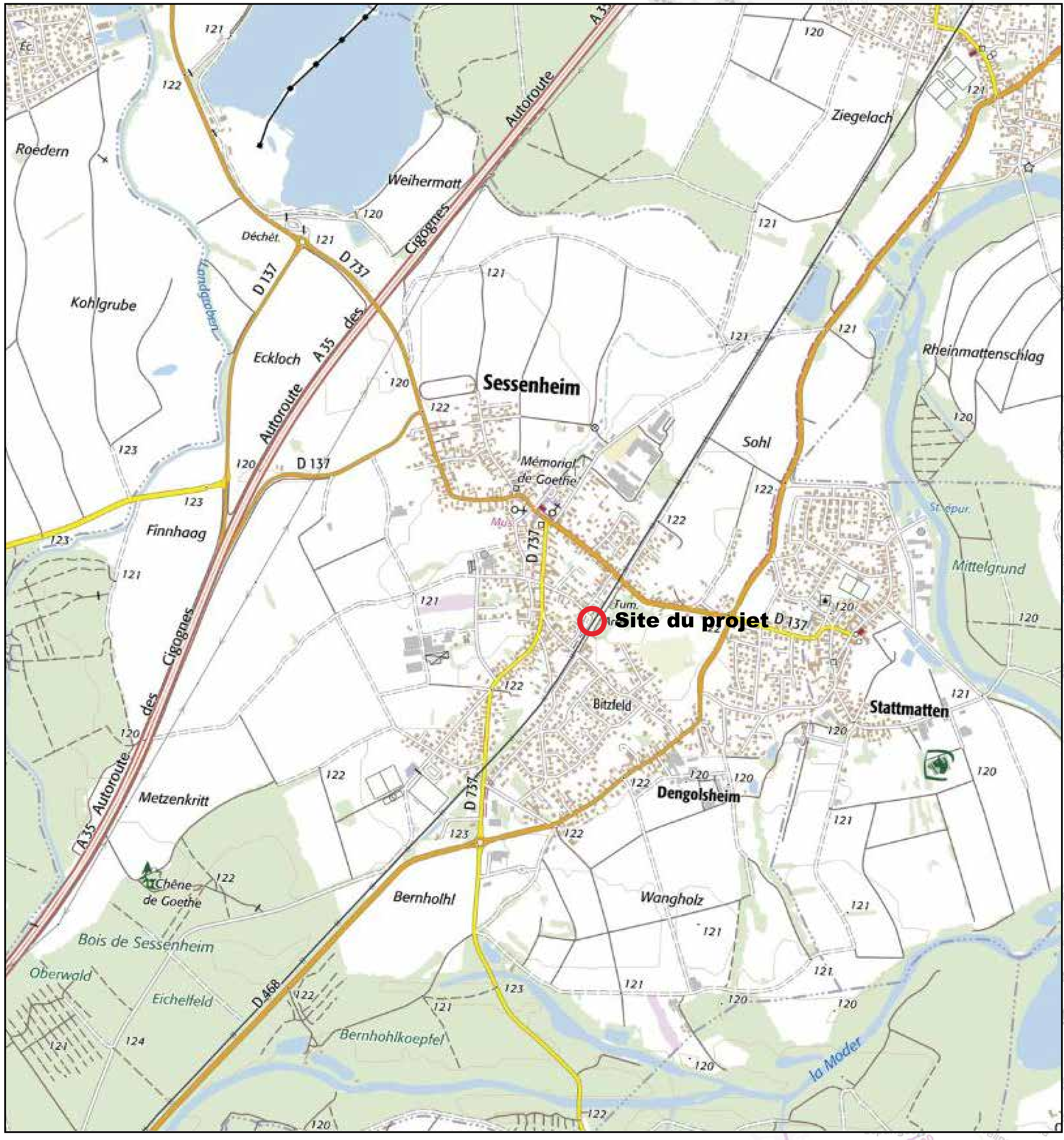

PLAN DE SITUATION : 1/25 000

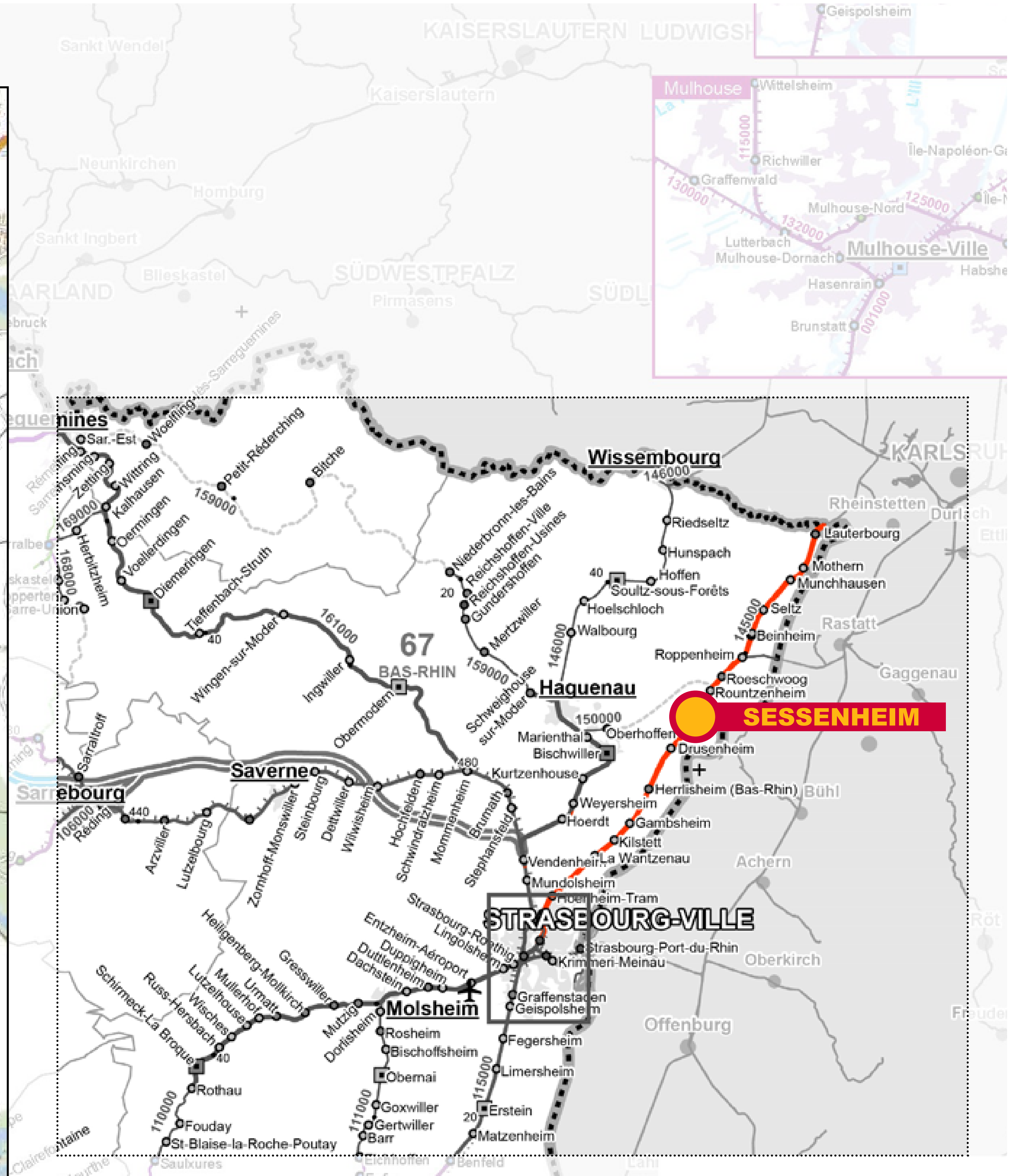

PLAN DE SITUATION territoriale

Légende
Aéroport
Gare voyageur
Gare mixte - Desserte voya
Gare fret
Halte voyageur
Halte voyageur et desserte
Gare sans desserte (Infra)

N

DEMANDEUR : Mr. Joel ROBINET, 14, Viaduc Kennedy - 54000 NANCY, joel.robinet@sncf.fr — GARES & CONNEXIONS SNCF	Bureau d'étude AREP UP-Est, Aménagement Recherche Pôles d'Echanges, 14, Viaduc Kennedy - 54 000 NANCY — AREP	Gare de Sessenheim rue de la gare, 67770 SESSENHEIM	PLAN DE SITUATION	/ 21/02/2019 Echelle : 1/100 000°	ARP	ZHM	PRO	SIT	/	004	A
					EMETEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	N°	INDICE

PHOTOGRAPHIE DE LA ZONE D'IMPLANTATION *Environnement proche*

Le Pôle d'Echanges Multimodal est - aujourd'hui - organisé en trois espaces :

/// Un ***parvis piéton*** assurant le lien entre la rue de la Gare et le quai n°01.

Le parvis dispose d'un abri-vélos sécurisé, de rack pour vélos en libre-service et d'un abri pour les voyageurs.

Ce parvis se prolonge devant le Bâtiment Voyageurs et dispose d'une voie de dépose-minute et d'un arrêt de bus.

/// de deux ***parcs de stationnement*** d'une capacité totale de 65 places dont 2 emplacements pour les P.M.R. (Personnes à Mobilités Réduites) situés à moins de 100 mètres de l'accès aux quais.

Au Nord, le parking est constitué d'une voie centrale en sens unique et de stationnement en bataille (23 places) de chaque côté. Il dispose donc d'un point d'entrée et d'un point de sortie.

Au Sud, le parc de stationnement en épi (42 places) s'organise autour d'une voie en sens unique et en boucle. Il dispose d'un seul point d'entrée/sortie. Cet espace permet également un accès carrossable au quai n°01 via un portail.

Un seuil en enrobé grenaillé a été aménagé au niveau des accès aux deux parkings, le dépose-minute et l'arrêt de bus afin d'identifier cet espace d'intermodalité.

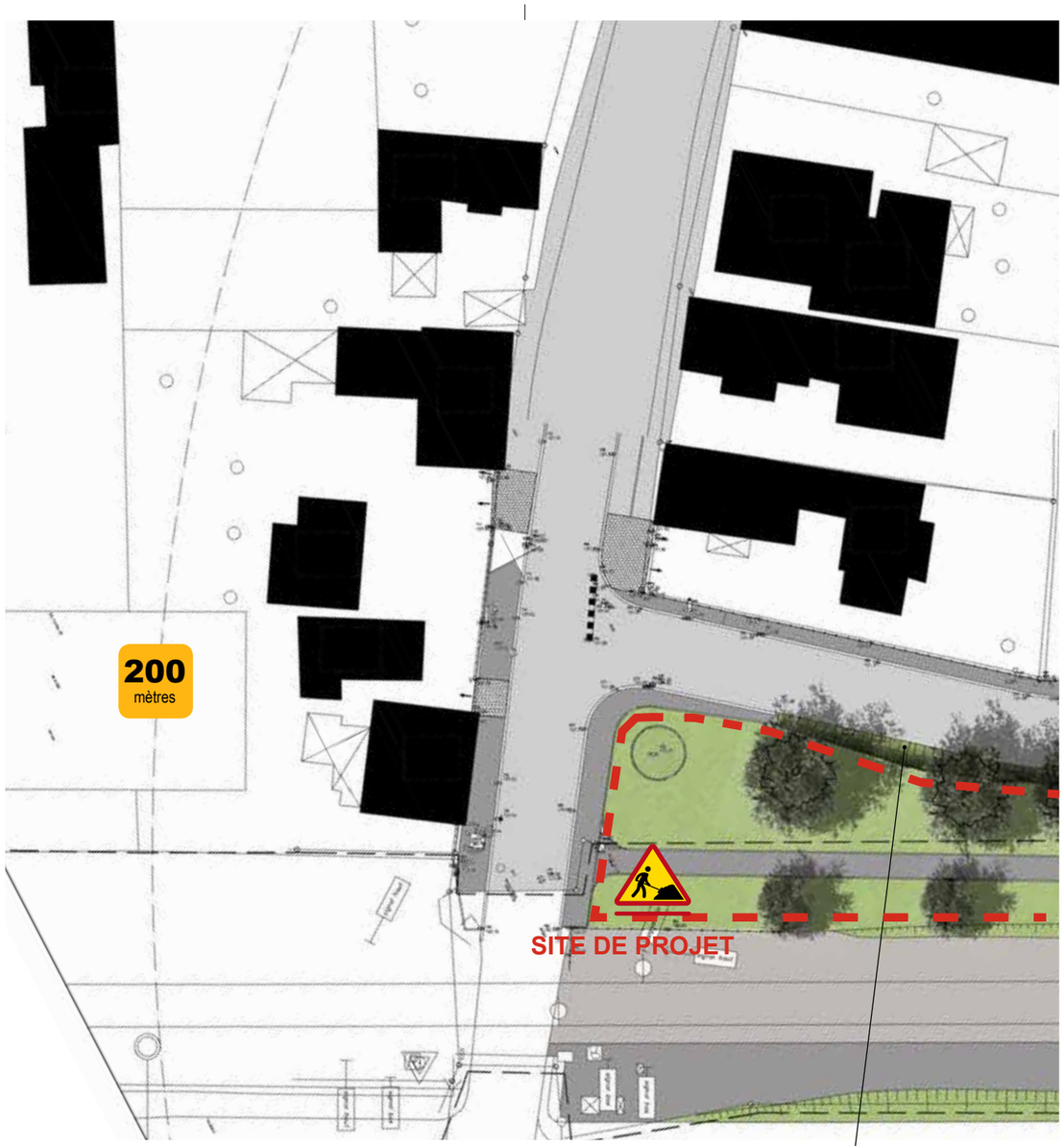

Talus paysager

DEMANDEUR : Mr. Joel ROBINET 14, Viaduc Kennedy - 54000 NANCY joel.robinet@sncf.fr	Bureau d'étude AREP UP-Est Aménagement Recherche Pôles d'Echanges 14, Viaduc Kennedy - 54 000 NANCY	Gare de Sessenheim rue de la gare, 67770 SESSENHEIM	PHOTOGRAPHIE DE LA ZONE D'IMPLANTATION	/ 21/02/2019 Echelle : 1/5 000°	ARP	ZHM	PRO	PHO	/	006	A
					EMETEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	N°	INDICE

PHOTOGRAPHIE DE LA ZONE D'IMPLANTATION *Environnement proche*

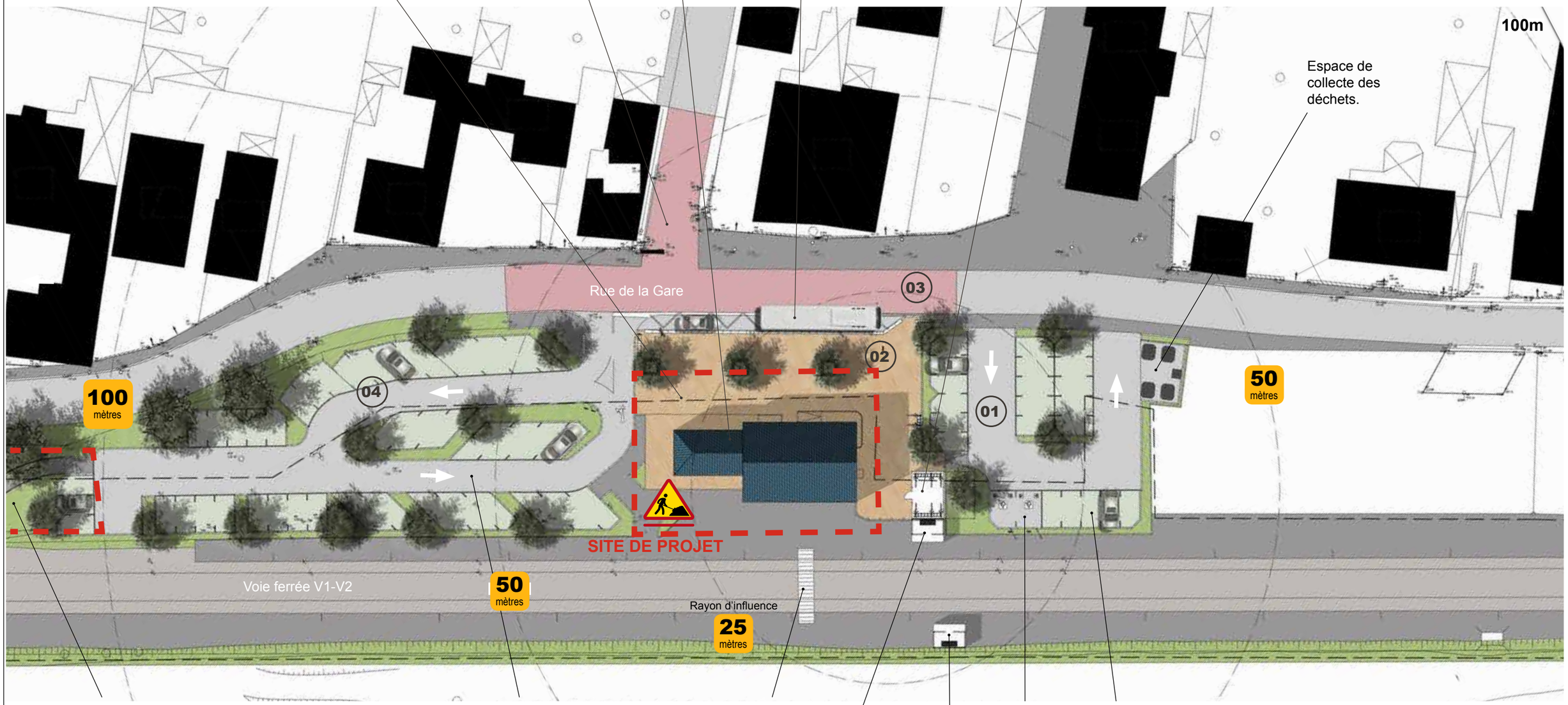

Cheminement piéton arboré
Foncier disponible pour une possible extension
! Dimension réduite pour du stationnement et éloignement de l'accès au quai

Parc de stationnement Sud
42 places

Passage planchéié

Abri Voyageurs Quai n°01

Abri Voyageurs Quai n°02

Places P.M.R.

Parc de stationnement Nord
23 places

DEMANDEUR : Mr. Joel ROBINET 14, Viaduc Kennedy - 54000 NANCY joel.robinet@sncf.fr	Bureau d'étude AREP UP-Est Aménagement Recherche Pôles d'Echanges 14, Viaduc Kennedy - 54 000 NANCY	Gare de Sessenheim rue de la gare, 67770 SESSENHEIM	PHOTOGRAPHIE DE LA ZONE D'IMPLANTATION	/ 21/02/2019 Echelle. : 1/1 000°	ARP EMETEUR	ZHM PROJET	PRO PHASE	PHO TYPE	/ IDENTIFIANT	007 N°	A INDICE

PHOTOGRAPHIE DE LA ZONE D'IMPLA

L'environnement du site est concerné par deux propriétaires SNCF fonciers différents - SNCF GARES&CONNEXIONS et SNCF RESEAU - le reste étant propriété communale.

SNCF RESEAU

T 001

T 005

SNCF G&C

T 002

Les emplacements étudiés pour l'augmentation du stationnement du P.E.M. pourraient se faire soit sur du foncier SNCF Gares&Connexions (T002 - emplacement actuel du bâtiment voyageurs), soit du foncier Réseau (T001 - Extension du parking Sud) soit communal (extension du parking Sud)

DEMANDEUR : Mr. Joel ROBINET 14, Viaduc Kennedy - 54000 NANCY joel.robinet@sncf.fr	Bureau d'étude AREP UP-Est Aménagement Recherche Pôles d'Echanges 14, Viaduc Kennedy - 54 000 NANCY	Gare de Sessenheim rue de la gare, 67770 SESSENHEIM	PHOTOGRAPHIE DE LA ZONE D'IMPLANTATION	/ 21/02/2019 Echelle : 1/1 000°	ARP EMETEUR	ZHM PROJET	PRO PHASE	PHO TYPE	/ IDENTIFIANT	008 N°	A INDICE

PHOTOGRAPHIE DE LA ZONE D'IMPLANTATION *Environnement lointain*

Prise de vue aérienne (début 2018)

DEMANDEUR : Mr. Joel ROBINET 14, Viaduc Kennedy - 54000 NANCY joel.robinet@sncf.fr	Bureau d'étude AREP UP-Est Aménagement Recherche Pôles d'Echanges 14, Viaduc Kennedy - 54 000 NANCY	Gare de Sessenheim rue de la gare, 67770 SESSENHEIM	PHOTOGRAPHIE DE LA ZONE D'IMPLANTATION	/	ARP	ZHM	PRO	PHO	/	009	A
				21/02/2019							
				Ech. : 1/500°	EMETEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	N°	INDICE

PLAN DU PROJET *Aménagements projetés*

L'actuel Pôle d'Echange Multimodal est composé de deux parcs de stationnement au fonctionnement (accès, circulation) distincts.

Le site de projet ne présente pas une configuration optimale pour un agrandissement classique du stationnement :

- L'espace P1 à un fonctionnement et organisation du stationnement ne permettant pas une extension efficace.

- L'espace P2 dispose de deux solutions d'extension :

A/ la démolition de l'actuel Bâtiment Voyageurs (non utilisé et sujet au squat) permettrait de libérer une emprise foncière aménageable et à proximité immédiate de l'accès aux quais.
Ainsi l'actuel parc de stationnement pourrait être étendu sur le même format qu'actuellement avec une voie de desserte en sens unique et du stationnement en épi sur l'un des côtés. La sortie actuelle serait maintenue en l'état.

Un espace exclusivement piéton serait toutefois prévu dans l'aménagement afin d'assurer une accessibilité piétonne des quais efficace, sécurisée et identifiée. Ce mail piéton serait connecté au parvis actuel du Bâtiment Voyageurs utilisé pour la dépose-minute et l'arrêt de bus.

Cette solution, conditionnée à la démolition du Bâtiment Voyageurs, présente l'avantage d'offrir une solution de stationnement à proximité immédiate de l'accès aux quais (moins de 25 mètres de distance).

B/ au sud de l'actuel PEM est présent une réserve foncière actuellement occupée par un cheminement piéton et délimitée par un alignement d'arbres. L'aménagement consisterait à créer un nouveau point d'accès, une voie desserte (en sens unique) raccordée sur l'actuel PEM et du stationnements en épi le long de celle-ci (sur un seul côté compte tenu de la largeur disponible). La pertinence de cette solution doit être relativisée par l'éloignement par rapport à l'accès aux quais - supérieur à 100 mètres - pouvant être perçu comme une contrainte et ne permettant pas de résoudre le déport du véhicules le long de la voie communale (rue du Chemin de Fer).

Avec ces deux solutions d'agrandissement de capacité de stationnement, le PEM pourrait disposer, au total, de 90 places contre 65 places actuellement (+25).

DEMANDEUR : Mr. Joel ROBINET 14, Viaduc Kennedy - 54000 NANCY joel.robinet@sncf.fr	Bureau d'étude AREP UP-Est Aménagement Recherche Pôles d'Echanges 14, Viaduc Kennedy - 54 000 NANCY	Gare de Sessenheim rue de la gare, 67770 SESSENHEIM	POLE D'ECHANGES MULTIMODAL Situation projetée	21/02/2019	ARP	ZHM	PRO	MAS	/	010	A
				Echelle : 1/500°	EMETEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	N°	INDICE

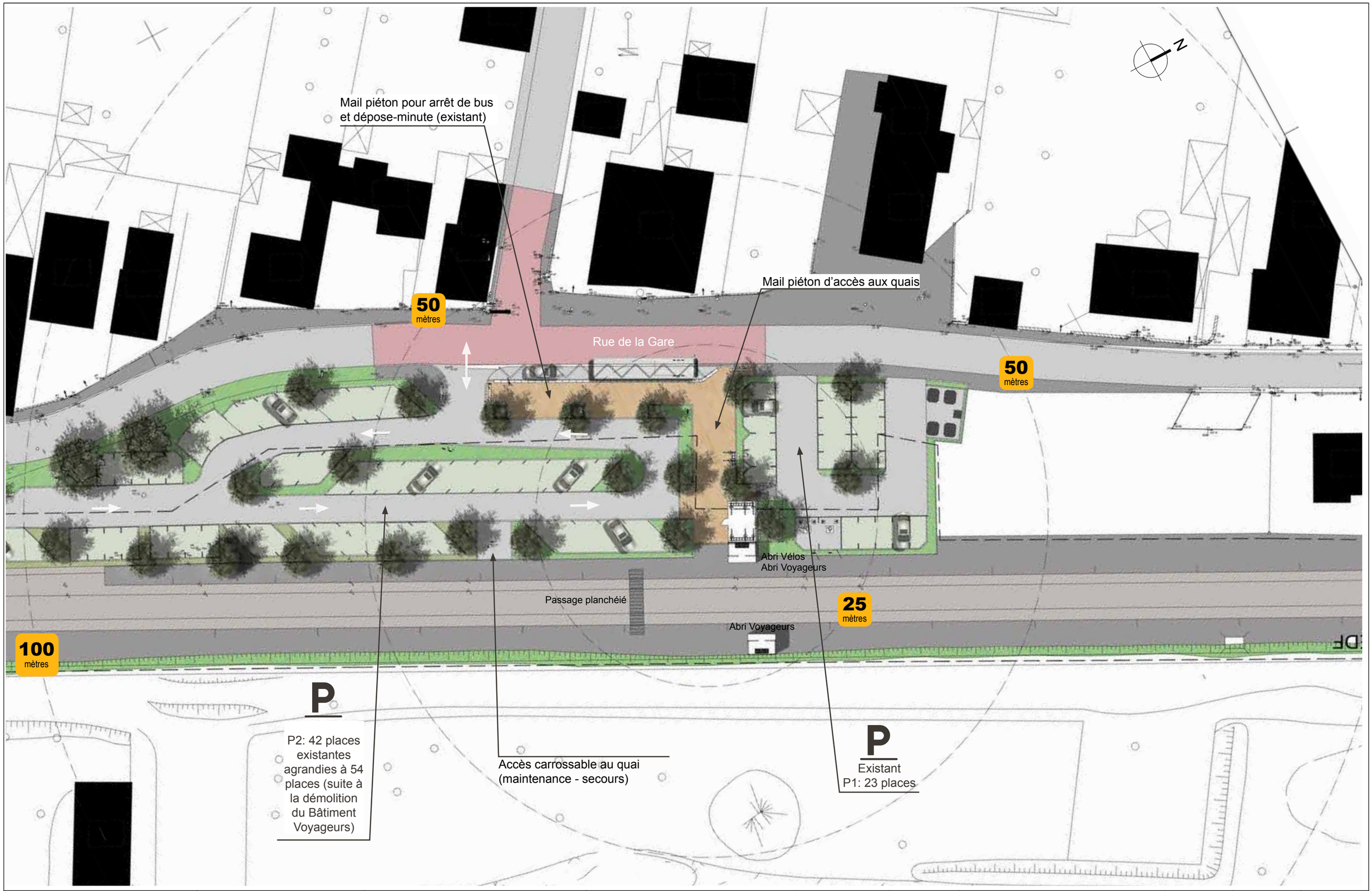

DEMANDEUR :
Mr. Joel ROBINET
14, Viaduc Kennedy - 54000 NANCY
joel.robinet@sncf.fr

Bureau d'étude
AREP UP-Est
Aménagement Recherche Pôles d'Echanges
14, Viaduc Kennedy - 54 000 NANCY

Gare de Sessenheim
rue de la gare, 67770 SESSENHEIM

POLE D'ECHANGES MULTIMODAL
Situation projetée

21/02/2019	ARP	ZHM	PRO	MAS	/	011	A
Echelle : 1/500°	EMETEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	N°	INDICE

1

Mail piéton

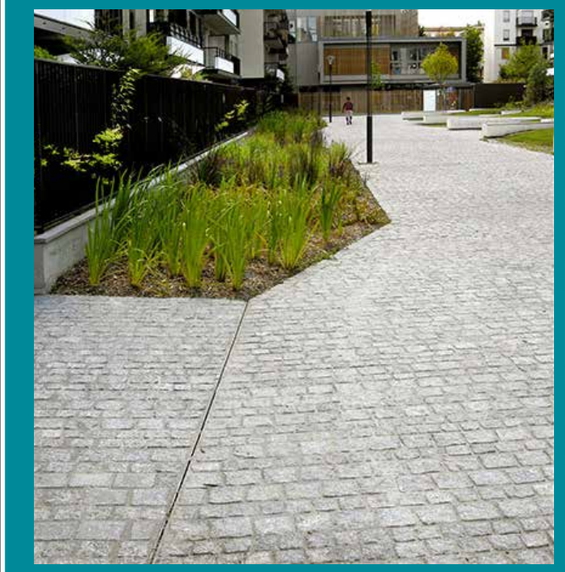

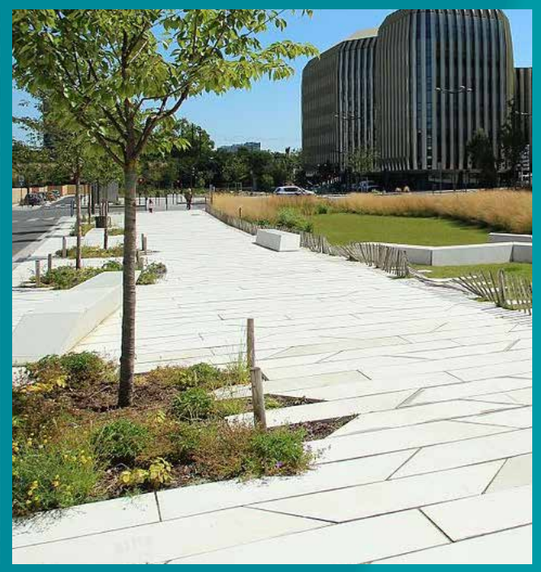

Stationnement evergreen - Voie de desserte

2

DEMANDEUR : Mr. Joel ROBINET 14, Viaduc Kennedy - 54000 NANCY joel.robinet@sncf.fr	Bureau d'étude AREP UP-Est Aménagement Recherche Pôles d'Echanges 14, Viaduc Kennedy - 54 000 NANCY	Gare de Sessenheim rue de la gare, 67770 SESSENHEIM	POLE D'ECHANGES MULTIMODAL Références de projet	21/02/2019	ARP	ZHM	PRO	PHO		012	A
				-	EMETEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	N°	INDICE

DEMANDEUR : Mr. Joel ROBINET 14, Viaduc Kennedy - 54000 NANCY joel.robinet@sncf.fr	Bureau d'étude AREP UP-Est Aménagement Recherche Pôles d'Echanges 14, Viaduc Kennedy - 54 000 NANCY	Gare de Sessenheim rue de la gare, 67770 SESSENHEIM	POLE D'ECHANGES MULTIMODAL Références de projet	21/02/2019	ARP	ZHM	PRO			013	A
				Echelle : 1/1000°	EMETEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	N°	INDICE

DEMANDEUR : Mr. Joel ROBINET 14, Viaduc Kennedy - 54000 NANCY joel.robinet@sncf.fr	Bureau d'étude AREP UP-Est Aménagement Recherche Pôles d'Echanges 14, Viaduc Kennedy - 54 000 NANCY	Gare de Sessenheim rue de la gare, 67770 SESSENHEIM	ABORDS DU PROJET	/ 21/02/2019 Ech. : 1/4000°	ARP EMETEUR	ZHM PROJET	PRO PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	014 N°	A INDICE

DEMANDEUR : Mr. Joel ROBINET 14, Viaduc Kennedy - 54000 NANCY joel.robinet@sncf.fr	Bureau d'étude AREP UP-Est Aménagement Recherche Pôles d'Echanges 14, Viaduc Kennedy - 54 000 NANCY	Gare de Sessenheim rue de la gare, 67770 SESSENHEIM	**Localisation site Natura 2000**	/ 21/02/2019 /	ARP	ZHM	PRO	PHO	NAT	015	A
					EMETEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFIANT	N°	INDICE